



**VO**  
**consulting**

elate  
group

---

## Infonews

### *TVA & rémunération d'administrateurs 2016*

Cher client,

En ce tout début d'année 2016, vous avez certainement entendu différentes réactions au sujet du régime TVA applicable aux rémunérations des administrateurs.

Les articles parus dans la presse amènent beaucoup d'interrogations et nous souhaitons, à travers la présente note, vous apporter quelques précisions.

- Contexte

Déjà dans l'esprit de certains, des rapprochements **erronés** sont faits entre tantièmes, dividendes, jetons de présence et émoluments,...

Aussi, l'activité d'administrateurs est une profession **fortement taxée** à Luxembourg pour laquelle, en plus, des zones d'ombres fiscales subsistent.

De plus, la **réforme fiscale de 2017** pourrait très bien venir apporter des nouveautés pour cette activité.

Enfin, l'**Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)** a, quant à elle, une vision relativement rigoriste.

- Avis de l'Administration TVA (AED)

En effet, celle-ci a récemment confirmé que l'activité d'administrateur indépendant rentre dans le champ de la TVA et répond à la **définition de l'assujetti** repris à l'article 4 (\*) de la loi TVA luxembourgeoise (LTVA).

Dès lors, si cette activité n'est pas exonérée en vertu de l'article 44 LTVA et que les conditions de la franchise TVA (chiffre d'affaires annuel inférieur à € 25 000) ne sont pas applicables, les services rendus **seraient pleinement taxables au taux de TVA de 17%**.

*(\*) Pour rappel, est considéré comme assujetti : « Quiconque (personne physique ou morale, accomplit d'une façon indépendante et à titre habituel, des opérations relevant d'une activité économique quels que soient les buts ou les résultats de cette activité et quel qu'en soit le lieu ».*

**Pour conclure, nous conseillons, aux professionnels de ce métier, d'identifier parfaitement les opérations concernées (et ce, quelle qu'en soit la dénomination) et de nous revenir pour toute question ou analyse.**

V.O. CONSULTING LUX S.A.

6, rue d'Arlon  
Bâtiment C  
L-8399 Windhof

( T ) +352 23 65 18 88  
( F ) +352 23 65 19 99  
info@voconsulting.com

TVA LU 172 71 959  
R.C.S. Lux B 61459

voconsulting.com

Bien à vous,

Eric Jolas  
Associé

Charlotte Stévenne  
Département TVA